

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DU DOUBS  
-----

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU 14 JUIN 2024**

De la commune d'ANTEUIL

<b><u>Nombre de conseillers :</u></b>	<b><u>Date de convocation :</u></b>
- en exercice : 13	10/06/2024
- présents : 10	
- votants : 11	<b><u>Date d'affichage :</u></b>
- absents : 01	20/06/2024
- procurations : 03	

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard JOUILLEROT, Maire.

**Etaient présents** : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Martial VAUTHERIN, Méline BONDENET, Romain PRETET, Julia ROBERT, Florence SUZANNE, Jean-Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT.

**Absents excusés** : Claude INVERNIZZI procuration à Martial VAUTHERIN, Magali SCHNEIDER, Jérôme GUENOT.

Romain PRETET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° : 29/2024

**OBJET : Subvention feux comportementaux**

Dans la démarche d'améliorer la sécurité sur notre commune, et après consultation du STA, la municipalité a décidé d'installer des feux comportementaux à l'intérieur des villages de Glainans et Anteuil. 2 feux seront installés à Anteuil sur l'axe RD 73 ainsi que 2 feux à Glainans sur l'axe RD 31.

Dans le cadre d'une demande de subvention, il est indispensable que le maître d'ouvrage fournisse à l'appui de sa sollicitation une délibération de l'organe délibérant comportant les mentions suivantes :

Le coût global des travaux se décompose de :

- |                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| - Fournitures et pose des feux : | 41 010 € HT |
| - Raccordement ENEDIS :          | 5 304 € HT  |

**Soit un coût total de 46 314 € HT**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- s'engage à réaliser et financer ces travaux dont le montant estimé est de 46 314 € HT.
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - o subvention (Département) : 13 894,20 €
  - o fonds libres : 32 419,80 €
- sollicite en conséquence le soutien financier du Département à hauteur de : 13 894,20 €
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Vote : Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 1

Délibération n° : 30/2024

**OBJET : Financement cours de natation**

Dans le cadre des cycles de natation scolaire, 4 classes du RPI ont participé en mai 2024 à une semaine de natation à la Citédo.

Le coût de la prestation, transport compris est pris en charge en totalité par les communes du RPI soit Anteuil, Rang et Saint Georges-Armont. Le coût pour les cours de natation s'élève à 2000 € et le transport à 1 560,02 €.

En accord avec les maires des 3 communes du RPI, la facture des transports Mouchet sera régularisée par la commune de Rang. La commune d'Anteuil réglera la facture de l'espace aquatique.

Le coût global sera défalqué à chaque commune au prorata des élèves concernés.

Après avoir délibéré, le Conseil décide de participer au financement des cours de natation, et autorise M. le Maire à régler la facture à la Citédo d'un montant de 2 000 euros.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 31/2024

**OBJET : Plan label carbone**

Portée par le Ministère en charge de la Transition Écologique, la Stratégie Nationale Bas Carbone décline la politique d'atténuation du changement climatique selon différentes orientations. Le Label Bas Carbone<sup>1</sup> est un des leviers financiers de cette stratégie : il certifie l'efficacité de projets de réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre, permet leur visibilité auprès des acteurs de la compensation volontaire et crée une relation transparente avec ces financeurs de projets.

Les boisements ou les reboisements de forêts dégradées sont des méthodes éligibles au Label sous certaines conditions.

Afin d'optimiser la réussite de ces opérations, l'ONF accompagne notamment les propriétaires pour :

- Faire un état des lieux sanitaire des peuplements forestiers et actualiser les recommandations de gestion en cas de crise ;
- Proposer les itinéraires de renouvellement les plus pertinents au regard de l'évolution probable du climat ;
- Mettre en œuvre et suivre, au sein du patrimoine forestier communal, les travaux de reconstitution adaptés ;
- Réaliser le montage du dossier administratif et technique du dossier Label Bas Carbone des parcelles selon le cahier des charges du Label ; chiffrer précisément les réductions d'émissions permises par le projet selon des référentiels reconnus ; valoriser les co-bénéfices socio-environnementaux du projet.
- Référencer le projet sur le site internet du Label Bas Carbone, l'intégrer dans le portefeuille de projets portés par l'ONF et le présenter aux financeurs soucieux de limiter l'impact environnemental de leur activité ; négocier la participation propriétaire / financeur en optimisant l'investissement communal ;
- Rédiger la convention de financement et la suivre jusqu'à l'aboutissement du projet en forêt ; participer à la certification définitive des réductions d'émissions générées par le puits de carbone forestier.

Ainsi tout propriétaire forestier, notamment communal, peut donner mission à l'ONF, dans le cadre d'une prestation et conformément à la méthode de labellisation en vigueur, pour porter le projet jusqu'à la validation définitive des certificats de Réduction d'Émission par les services de l'État en charge du Label Bas Carbone et pour le proposer à un portefeuille de financeurs.

Lorsqu'une commune donne mission à l'ONF, retenu en tant qu'opérateur du dossier de labellisation Bas Carbone, elle lui confie l'ensemble des missions suivantes au regard du devis fourni par celui-ci :

- Inventaire des surfaces et des modalités de reconstitution répondant aux référentiels du Label Bas Carbone *suivant estimation devis à hauteur de 1 835 € HT.*

- Rédaction du dossier de labellisation ; études complémentaires strictement en lien avec les exigences de la méthode de labellisation en vigueur ; suivi de l'instruction suivant *estimation devis à hauteur de 9700 € HT*.
- Portage commercial ; rédaction et de la convention avec le(s) financeur(s)
- Accompagnement de la commune lors de la vérification des Réductions d'Émissions générées (audit externe) (devis 3).



Afin de bénéficier d'un financement, issu de la vente des Réductions d'Émissions, pour pérenniser le rôle significatif de la forêt communale dans l'atténuation du changement climatique, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- désigne l'ONF comme opérateur pour réaliser les missions relatives aux estimations des devis ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer tout document ou devis afférent au projet de labellisation ;
- s'engage à mettre en œuvre les documents de gestion durables applicables au périmètre du dossier engagé.

Vote : Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 4

**Délibération n° : 32/2024**

**OBJET : Achat parcelles C137 et C472**

Monsieur le maire informe l'assemblée des éléments nouveaux concernant cette possibilité d'achat. Le vendeur ne souhaitant pas dissocier l'assiette foncière de l'ensemble des parcelles proposées, le Conseil Municipal doit se prononcer pour l'achat en totalité de l'assiette ou décliner l'offre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la proposition d'achat et décline l'offre.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n° : 33/2024**

**OBJET : Choix bureau étude rénovation mairie Glainans**

Concernant la rénovation du bâtiment Mairie-Ecole de Glainans en logements, la municipalité a engagé une consultation pour une AMO technique.

Cette AMO technique, soutenue à hauteur de 50% par le département, permet de définir la faisabilité du projet ainsi qu'une estimation du coût.

Sur 4 bureaux d'étude consultés, 3 ont répondu.

Après analyses des offres le Conseil Municipal :

- Retient l'offre du cabinet BP Maîtrise d'œuvre situé 27 rue de Chatillon 25480 Ecole Valentin pour un coût de 4 860 € HT

Sollicite le soutien financier du Département à hauteur de 2 430 €

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 34/2024

OBJET : Subventions

M. le Maire propose la subvention suivante :

- ▶ L'Association « SEMONS L'ESPOIR » 200 €  
*11 Pour*
- ▶ L'Association du Patrimoine 200 €  
*11 Pour*
- ▶ Tour D'Alsace Cyclistes 2024 800 €  
*11 Pour*

Informations et questions diverses

- ▶ Organisation des tours de garde pour les élections législatives
- ▶ Formations Arnaud LEGRIS : CACES et B96
- ▶ Rapport évaluation école Anteuil : quelques petits travaux sont à prévoir
- ▶ Inondations lotissement en la Covre

DCM n° 29/2024	Subvention feux comportementaux
DCM n° 30/2024	Financement cours de natation
DCM n° 31/2024	Plan label carbone
DCM n° 32/2024	Achat parcelles C137 et C472
DCM n° 33/2024	Choix bureau étude rénovation mairie Glainans
DCM n° 34/2024	Subventions

Noms	Signatures
JOULLEROT Gérard (Président)	
Romain PRETET (Secrétaire)	

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DU DOUBS  
-----

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU 1<sup>e</sup> JUILLET 2024**

De la commune d'ANTEUIL

<b><u>Nombre de conseillers :</u></b>	<b><u>Date de convocation :</u></b>
- en exercice : 13	27/06/2024
- présents : 09	
- votants : 11	<b><u>Date d'affichage :</u></b>
- absents : 02	02/07/2024
- procurations : 04	

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard JOUILLEROT, Maire.

**Etaient présents** : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Claude INVERNIZZI, Méline BONDENET, Romain PRETET, Julia ROBERT, Jean-Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT.

**Absents excusés** : Martial VAUTHERIN, procuration à Jean Paul VAUTHERIN, Magali SCHNEIDER procuration à Gilles PETIT, Jérôme GUENOT, Florence SUZANNE.

Madame Méline BONDENET a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° : 35/2024

**OBJET : Présentation et acceptation devis SOGEA – Enfouissement réseaux secs**

Monsieur Le Maire rappelle les différents travaux engagés par le SYDED pour la sécurisation des réseaux secs sur le village d'Anteuil. La démarche consistant à remplacer le réseau cuivre nu de faible section.

La municipalité s'est engagée à réaliser cette opération par enfouissement des réseaux secs.

Les rues concernées sont un tronçon de la rue de L'école, la rue des Champs, la rue de Fontenelle ainsi que la rue de Fagnole.

Le SYDED a confié la réalisation des travaux à la société SOGEA.

La participation pour la commune, concerne les travaux de câblage des réseaux télécoms ainsi que l'enfouissement et la pose de l'éclairage publique.

Monsieur le maire présente les 2 devis concernés par cette prise en charge de la commune à savoir :

- Rue de l'école pour un coût de 18 096, 33 € ht.
- Rues des Champs, Fontenelle et Fagnole pour un coût de 48 776, 33 € ht.
- 

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- S'engage à réaliser et financer les travaux pour un coût global estimatif de : 66 872,66 € ht soit 80 247,18 € TTC.
- Autorise Monsieur le maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires ainsi qu'à signer les documents en résultant.

*11 Pour*

DCM n° 35/2024      Présentation - acceptation devis SOGEA – Enfouissement réseaux secs

Noms	Signatures
JOUILLEROT Gérard (Président)	
Méline BONDENET (Secrétaire)	

